

EDITORIAL

En cette veille de Noël, constatons que les relations internationales ne se sont pas apaisées. Certes, la guerre en Libye a été gagnée. La guerre en Syrie est en suspens mais aurions-nous encore les moyens si jamais le conseil de sécurité donnait un aval peu probable ?

Les programmes politiques des candidats à la présidence de la république commencent à circuler. Nous en débattons. La remise en cause de notre intégration (presque) totale dans l'OTAN semble émerger dans plusieurs d'entre eux. Compte tenu de l'échec de l'Europe de la défense, n'est-ce pas pourtant la seule solution crédible pour assurer notre sécurité. Qu'aurions nous fait en Libye sans l'OTAN... et les Etats-Unis ?

Nos relations avec le Royaume-Uni doivent sans doute aussi être revues en raison de leur comportement peu solidaire une nouvelle fois réaffirmé vis-à-vis des autres Etats européens. Le traité de Lancaster de 2010 est-il toujours pertinent alors que, la Libye l'a montré et les coupes sombres dans leur budget de la défense le prouve, la France pourrait bien rester à mon avis le seul Etat disposant d'une capacité militaire significative et complète en Europe ?

Renforcer d'une part nos capacités nationales, contribuer totalement aux structures de l'OTAN et à ses opérations, privilégier les coopérations franches par exemple avec l'Allemagne et d'autres nations volontaristes et pragmatiques de moindre importance de l'OTAN ou de l'Union européenne (Danemark, Pologne, Pays-Bas, Suède...) permettraient sans doute de construire un axe fort de la défense du continent européen.

Joyeux Noël à tous et à toutes

Le président

Sommaire

<i>Où vont nos anciens combattants ?</i>	1
<i>Communiqué du 15 décembre : projet de loi sur le 11 novembre</i>	4
<i>Les coups de gueule !</i>	4
<i>Les coups de cœur !</i>	5
<i>Tribune Libre de Bernard Lugan sur le Rwanda</i>	5
<i>Défense et sécurité de la France au XX^{ème} siècle</i>	6
<i>Communiquer différemment dans l'armée de terre</i>	7
<i>A l'honneur</i>	7
<i>Question parlementaire choisie. Commission des recours des militaires</i>	8
<i>Question parlementaire choisie. Présence militaire française à Djibouti</i> ...	9
<i>Bibliographie</i>	10

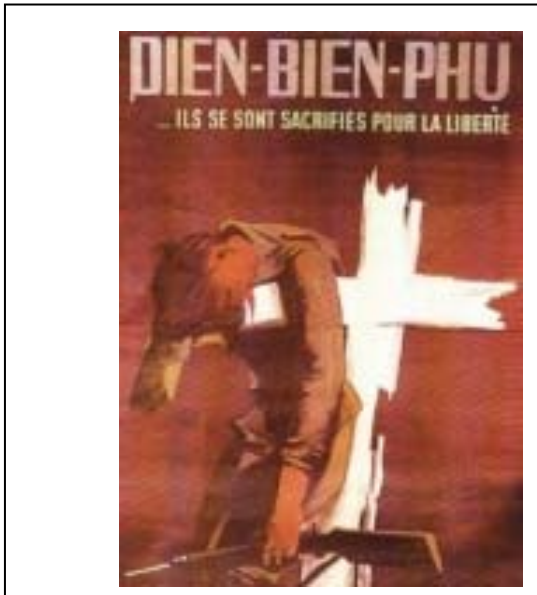
Où vont nos anciens combattants ?

Le constat

Chaque ville de France compte jusqu'à plusieurs dizaines d'associations patriotiques et d'anciens combattants se regroupant par guerre ou par affinité pour défendre leur droit et identité. Des associations créées suite à la première guerre mondiale sont devenues des institutions fonctionnant comme des entreprises avec leurs salariés, leur patrimoine immobilier, leurs actions au service du devoir de mémoire. Ces associations ont su durer pour continuer le combat de ceux qui aiment la France. Des commissions voient le jour, des initiatives plus méritantes les unes que les autres sont favorablement commentées par nos concitoyens, au moins par ceux qui respectent le Drapeau. Certains grands anciens d'Indochine vont jusqu'à développer des actions humanitaires au Vietnam, au Laos et Cambodge, entretenant ainsi leur attachement aux peuples et minorités ethniques que la France a oublié.

Il en est de même pour des anciens d'Algérie qui ont la mémoire vivace et qui ont aimé ce pays. **Les anciens vivent d'amour** parce qu'ils ont souvent connu la douleur, doutés des décisions prises dans l'urgence pour servir et accomplir les missions confiées. C'est dans l'adversité que se s'est forgée leur personnalité et c'est pour cela qu'ils apprécient de se retrouver entre eux. La fraternité d'armes ne s'invente pas. Les souvenirs communs unissent nos combattants d'hier pour les inciter à partager leur amour de la patrie et rendre hommage à ceux qu'ils ont laissé sur les champs de bataille. Bien que discrets, ils sont partout, accomplissant leur « mission » d'après guerre.

Ils sont présents quand on a besoin d'eux. Les monuments aux morts lors des grandes commémorations sont toujours honorés des drapeaux des associations, alors que les détachements de militaires se font de plus en plus rares dans les petites villes, et invisibles dans les villages. Le monde combattant est bien là pour entretenir la mémoire. Les vivants peuvent aussi compter sur cette formidable armée grâce aux actions d'entraide qu'elle propose. Un monde silencieux qui fait de son mieux et qui assiste en fonction de ses moyens ses Frères d'armes. Des « combats » sont gagnés comme ceux des revalorisations des retraites et des pensions d'invalidité des vétérans coloniaux, les conditions d'attribution de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la nation pour nos combattants d'aujourd'hui. L'élan de nos anciens a même poussé le secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants à proposer en ce mois d'octobre 2011 de créer une « journée nationale du drapeau ».



Devoir de mémoire

En 2011, qui connaît le sacrifice l'histoire des défenseurs de Dien Bien Phu ?

La réalité cachée

Mais au même mois, dans un petit cimetière de Montauban, alors qu'une vingtaine de drapeaux d'associations associées à un détachement du 17^{ème} RGP commémoraient la mémoire de quatre parachutistes tués en Afghanistan, un ancien d'Algérie ne pût s'empêcher de commenter ce qu'un officier du régiment avança dans un discours aux participants de la cérémonie « Le lien entre l'armée et la nation est un concept bien réel ». Notre ancien, Roger Lolmède Président de la section locale des anciens combattants de Cazes-Mondenard, a eu cette juste réflexion « **Ce sont toujours les mêmes que l'on retrouve lors des cérémonies commémoratives**, peut-être que les militaires qui ont participé aux Opex prendront le relais dans quelque temps ».

« Peut-être » car rien n'est sûr ! Nos derniers « poilus » qui ont tous disparu représentaient la première génération du feu, celle de la guerre 1914-1918. Les combattants de 1939-1945 forment la deuxième mais ils ne sont plus guère nombreux, ceux des guerres d'Indochine et d'Algérie la troisième et ils émettent de plus en plus des avis de décès, tandis que la quatrième génération du feu rassemble tous ceux qui ont participé à des opérations extérieures (OPEX).

Près de **650 militaires morts en opérations depuis la fin de la guerre d'Algérie** ! 125 opérations extérieures menées depuis avril 1969,

avec une vingtaine de morts minimum par an, et en moyenne, **10 000 hommes engagés en permanence**. Certes, notre quatrième génération de feu n'a pas subi les pertes des guerres précédentes mais nos soldats ont toujours été dignes de leurs anciens.



Des soldats marocains (goumiers) qui ont combattu pour la France lors de la Deuxième guerre mondiale.

Longtemps ignorés, ces combattants vont obtenir, selon Gérard Longuet Ministre de la Défense, leur mémorial à Paris. « *Ce monument n'est pas un monument militaire pour les militaires*, insiste l'amiral Édouard Guillaud, le chef d'état-major des armées. *Il est un monument national pour les Français. Il est le témoignage de notre patriotisme et de notre esprit de défense. Au cœur de la Cité, pour la Cité, il met à l'honneur le soldat, gardien de la Cité, celui sur lequel chacun doit pouvoir compter dans l'adversité.* » Il est normal que l'on se souvienne des 160 militaires qui ont perdu la vie au Tchad et de ses quelque 2400 blessés, autant pour le Liban, des 116 tués de Yougoslavie et de tous les autres morts et blessés des autres opérations.



Opération Tacand au Tchad en 1978

Il est normal que l'adjudant Giraldo et le Capitaine Devos tués en 1998 dans une embuscade en RCA, que le Caporal Corso mort à Djibouti en 1982, que le Sergent Perreau mort au Cambodge en 1993,

l'adjudant Techer mort en Afghanistan en 2011 et que tous les autres, aient **leur nom gravé sur ce mémorial**. Le devoir de mémoire est ainsi préparé pour les générations futures. Les combattants des OPEX représentent la relève du monde combattant, mais qu'en est-il vraiment de leur motivation à entretenir le devoir de mémoire des guerres passées, de celles qui ne sont pas « la leur » ?

La société actuelle encourage **l'individualisme** et le militaire reconverti dans le civil serait plutôt occupé à survivre qu'à consacrer du temps à regarder son propre passé et à transmettre l'amour du drapeau. Le devoir de mémoire deviendrait l'objet d'un nouveau combat qui n'est pas gagné d'avance. Pour preuve, les associations de nos grands anciens qui plient pour toujours leur drapeau avec leurs derniers adhérents sans que personne n'assure la continuité.

L'année prochaine, l'Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du Souvenir Indochinois disparaîtra à jamais faute d'adhérent. Son action était décentralisée en cinquante sections régionales ou départementales. Une véritable œuvre d'entraide et d'humanité qui s'activait depuis de longues années. C'est une page de plus de notre histoire qui va partir et il est à craindre que l'« Indochine » ne soit plus racontée et disparaisse elle aussi de nos mémoires. Qui dira à nos jeunes parachutistes qu'ils doivent leur béret rouge grâce aux bataillons parachutistes qui ont été spécialement créés pour combattre en Indochine ? Pourtant, son Président, le général (2S) Guy Simon, et son équipe, a tout fait pour transmettre les clés de son association, mais en vain. Bon nombre d'officiers et sous-officiers ayant participé à la mission ONU au Cambodge en 1992-93, trois bataillons avec environ au total vingt mille militaires, ont directement été sollicités par courrier, pour ne rapporter finalement qu'une adhésion en tant que membre. Un ancien de l'A.N.A.I ira jusqu'à dire avec dépit que « *ces militaires ne devaient pas aimer ce pays* ».



A.N.A.I : <http://www.anai-asso.org>
« *Quitter l'Indochine fut un arrachement* ».
« *L'arrachement ne doit pas faire oublier ce que l'Indochine nous a donné* »

Le doute

Roger Lolmède, l'ancien d'Algérie, a peut-être raison de douter. **Manque d'amour ou vie civile trop stressante** pour s'occuper comme il se doit de l'entraide et du devoir de mémoire ? Des associations de combattants de la quatrième génération de feu se déclarent pourtant de plus en plus. Comment expliquer alors que l'A.N.A.I ne trouve personne pour reprendre le flambeau ? Il y aurait bien un manque d'amour pour les pays dans lesquels nos jeunes anciens combattants ont servi. Depuis 1962, date de la fin de la troisième génération de feu, l'engagement de nos armées s'est effectué ponctuellement, par des missions de six mois au plus. Auparavant, les missions en Indochine ou en Algérie dépassaient l'année, les militaires vivaient avec la population et ils avaient le temps de la comprendre, et de l'aimer, de souffrir avec elle. Comment peut-on réellement aimer un pays et sa population quand on est retranché dans un camp comme celui d'Afghanistan en guerre ou de Côte d'Ivoire en période de crise ? Les aviateurs ont-ils apprécié la Libye quand ils ont bombardé les troupes de Kadhafi ?

Les Opérations extérieures sont si intenses que la dimension humaine ne permet plus au militaire de s'impliquer entièrement avec la population. Les séjours de deux ans sont le seul lien durable qui permet d'aimer, mais cela ne concerne qu'une faible partie des militaires, principalement parmi les Troupes de Marine et la Légion étrangère. Au bout de deux ans passés à Djibouti, qui ne repense pas à ce pays et à sa population avec un pincement de cœur ?

Nos militaires quittant actuellement l'institution servent dans des conditions difficiles, parfois dans la douleur mais la majorité d'entre eux la quitte sans avoir eu le temps d'aimer et de comprendre ceux qu'ils sont sensés défendre. L'immense *turn over* au sein des armées ne permet plus de prendre le temps à nos militaires de s'attacher à un pays comme l'ont été tous ceux qui ont fait l'Indochine ou l'Algérie. Les causes à défendre sont peut-être aussi moins évidentes et motivantes de nos jours. Nos grands anciens combattaient pour **la grandeur de France** qu'il fallait sauvegarder. De nos jours, nous combattons et nous mourons pour donner la liberté à d'autres pays lointains selon un modèle démocratique que nous voulons imposer. Très compliqué à comprendre pour un jeune de 18 ans provenant de la banlieue parisienne ! **Le jeu n'est**

plus le même, le souvenir des missions accomplies n'a plus la même nostalgie.

Le rôle joué par la quatrième génération de feu

Dans ce contexte, la quatrième génération de feu aura plus de difficulté à s'occuper du devoir de mémoire car la société ne lui laissera que le temps de défendre ses intérêts. Jusqu'à présent intérêts personnels et de reconnaissance pouvaient rimer avec transmission. Les anciens combattants et en général les associations patriotiques ont fonctionné suivant ce modèle. A l'avenir les nouvelles générations auront une priorité qui est celle de défendre leurs intérêts et d'affirmer son existence au sein du paysage politique du pays. A en lire les objectifs des associations des « nouveaux anciens combattants », c'est ce qu'il en ressort. Ce qui n'est pas une mauvaise perspective en soi si cela doit contribuer à faire évoluer notre démocratie et affirmer les valeurs patriotiques. Il faut reconnaître que nos anciens ont toujours été très discrets et ils ne se sont pas impliqués dans la vie de la cité autant qu'ils auraient pu le faire. Les anciens combattants depuis l'Indochine se sont toujours effacés menant leurs projets en toute simplicité, mais sans cohésion d'ensemble. Un monde divisé et sans force de proposition vers nos politiques. La quatrième génération devrait avoir cette qualité de vouloir faire à tout prix entendre ses revendications et pour survivre elle devrait s'impliquer politiquement, à condition que l'Etat lui en laisse la possibilité. Elle ne sera pas celle qui restera dans le silence et les souvenirs, elle sera celle qui saura interpeller le politique et la Nation.

Reste à savoir comment le devoir de mémoire sera quant à lui géré et ce que deviendra l'amour dans ce contexte nouveau.

La rédaction

Communiqué du 15 décembre : projet de loi sur le 11 novembre

Le projet de loi fixant au 11 novembre la commémoration de tous les « morts pour la France » a été déposé à l'Assemblée nationale.

Après adoption en conseil des ministres, ce mercredi 14 décembre 2011, le projet de loi instaurant le 11 novembre comme Journée nationale d'hommage à tous les morts pour la France sera déposé dès cette après-midi à l'Assemblée nationale pour être discuté le 10 janvier par les députés.

Le 11 novembre 2011, le président de la République a souhaité que la Nation rende hommage, dans un même geste, aux Poilus disparus lors

de la Grande Guerre et à tous les soldats tombés, depuis lors, dans l'accomplissement de leur devoir.

En exprimant la reconnaissance de la Nation à toutes celles et à ceux qui l'ont servie jusqu'au sacrifice ultime, la journée commémorative nationale du 11 novembre ouvre une nouvelle ère dans notre mémoire collective.

Chaque 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de la commémoration de la victoire et de la paix, il sera rendu hommage à tous les « morts pour la France », ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui, civils et militaires. Avec ce projet de loi, cette journée permettra d'honorer la mémoire de ceux qui sont tombés lors des opérations extérieures, sans que soient remis en cause les commémorations existantes et les textes les ayant institués.

Les coups de gueule !

La Défense dans la Lutte contre l'illettrisme : 1er colloque national du 20 octobre 2011

« La lutte contre l'illettrisme est une cause nationale. Elle doit permettre de combattre l'exclusion, de faciliter l'intégration, de renforcer la cohésion sociale, et de développer l'esprit de citoyenneté et de Défense. La Défense se doit d'aider le personnel militaire à se reconverter. Il a donc été décidé de soumettre les candidats à la reconversion au même test de détection mis en œuvre par le Service National durant les JDC.

***Objectif** : voir ce que les armées peuvent faire pour les engagés décelés en difficulté de lecture. Cette action vise à leur donner toutes les chances de réussite aux formations en vue de reconversion dans l'entreprise »*

La Défense se doit d'aider à le personnel militaire à se reconverter mais **avec quel budget** ? Un jeune engagé sort de l'institution « accompagné » mais sans avoir appris de métier. C'est la réalité brutale qu'il faut admettre. Vérifier son aptitude à lire et à écrire ne lui donnera pas plus accès « aux formations » puisque les possibilités de les suivre lorsqu'elles existent sont si rares qu'il ne pourra pas en bénéficier.

Le général de corps d'armée Helly, officier général de la zone de défense Sud-Est, présidait ce colloque auquel participait le Général de Crémiers, directeur du « Service National » (qui n'en a que le nom). Donner de l'importance à un colloque qui n'apportera pas d'emploi à nos jeunes, est une gesticulation inutile et du temps perdu.

Les coups de cœur !

Soldats de France

Le site « soldats de France » <http://www.soldatsdefrance.fr>, de l'Association Nationale de Soutien à nos soldats en opération. Ce site et cette association ont vu le jour après l'embuscade meurtrière qui coûta la vie à 10 soldats français le 18 août 2008 en Afghanistan (région de la Kapissa).

L'association veut honorer la mémoire des soldats tombés, depuis le Drakkar à Beyrouth en 1983, au cours d'opérations extérieures : Liban, Irak, Ex-Yougoslavie, Centre-Afrique, Côte d'Ivoire, Haïti, Kosovo, Darfour, Afghanistan...

Même si cette association se prévaut de nombreux soutiens, la réalité est qu'elle n'est pratiquement financée que sur ses fonds personnels de son fondateur, un officier de réserve. Ce patriote convaincu n'est que peu aidé et son initiative méritait d'être signalée.

L'école des Mousses

Le 8 octobre 2011, 140 jeunes de la 3ème promotion de la nouvelle école des mousses, baptisée « *Matelot de 3ème classe Guillaume Marteville* » (Jeune combattant de 1914 mort pour la France à l'âge de 16 ans) ont effectué la dernière étape de leur parcours de citoyenneté, au centre d'instruction naval de Brest.

Dans le cadre du plan « Égalité des chances » l'école des mousses offre aux jeunes venus de toute la France qui ont réussi les tests et entretiens de sélection, la possibilité de se former au métier de marin, sans condition de diplôme. **Ces jeunes comme tout ceux qui portent l'uniforme sont notre fierté, mais quelles sont leur chance de faire carrière ?**

Tribune Libre de Bernard Lugan sur le Rwanda

Il a semblé utile à la rédaction de diffuser ce post de Bernard [Lugan](#) diffusé sur son [blog](#). Spécialiste des questions africaines, B. Lugan fait le point sur le dossier rwandais à travers la dernière décision de justice du 8 novembre dernier. Rappelons que l'armée française est accusée par le Rwanda d'avoir contribué au génocide du peuple rwandais et que notamment le général [Lafourcade](#) ancien commandant des forces [Turquoise](#) est engagé dans ce combat pour l'honneur des forces armées françaises.

Le 8 novembre dernier, après cinq années de coûteuses procédures, la *Cour de Cassation* a rejeté le pourvoi formé par l'association *SOS racisme* qui poursuivait Pierre Péan, auteur d'un livre intitulé « Noires fureurs, Blancs menteurs » et dans lequel il prend le contre-pied de l'histoire officielle concernant le génocide du Rwanda. Pierre Péan ayant gagné ses procès en première instance et en appel, *SOS Racisme* subit donc une troisième grave défaite, ce qui devrait faire réfléchir ses généreux donateurs.

A travers ce procès emblématique, *SOS Racisme* a montré son vrai visage, celui d'une organisation militante dont l'acharnement contre Pierre Péan avait pour but de décourager ceux qui oseraient à l'avenir mettre en doute la thèse de Kigali concernant le génocide du Rwanda.

Or, l'histoire « officielle » de ce génocide a été totalement bouleversée à travers quatre jugements rendus par le TPIR (*Tribunal pénal international sur le Rwanda*). Expert assermenté dans trois de ces quatre procès, je suis bien placé pour décrypter la portée des jugements rendus et cela, au-delà du véritable « enfumage » auquel se sont livrés les média ayant une fois de plus agi en simples porte-voix du régime de Kigali et de la vision de l'histoire qu'il prétend imposer.

- Le 28 novembre 2007, la *Chambre d'Appel du TPIR* a acquitté Ferdinand Nahimana, un des fondateurs de la *Radio Télévision des Mille Collines* (RTLM) de l'accusation « *de commettre le génocide, d'incitation directe et publique à commettre le génocide, de persécution et d'extermination* », considérant que la création de RTLM n'entraînait en rien dans le plan génocidaire. Or, jusque là, la thèse officielle était que le génocide avait été programmé puisque les « extrémistes hutu » avaient fondé la RTLM pour le préparer.
- Le 18 décembre 2008 le TPIR a déclaré le colonel Bagosora non coupable « *d'entente en vue de commettre un génocide* », faisant ainsi voler en éclats les bases mêmes de l'histoire officielle du génocide du Rwanda car le colonel Bagosora fut constamment présenté comme le « cerveau » de ce génocide.
- Selon le régime de Kigali, le génocide fut planifié par l'*Akazu* (ou petite maison, ou petite hutte), cercle nébuleux et criminel constitué autour de la belle famille du Président Habyarimana et dont Protais Zigiranyirazo, frère d'Agathe Habyarimana,

épouse du président, était le chef. Ce petit groupe aurait comploté et planifié l'extermination des Tutsi dans le but de préserver son pouvoir et son influence. Le procès de M. Zigiranyirazo était donc lui aussi emblématique puisqu'il était censé mettre en évidence le cœur même de la préparation du génocide. Or, le 18 décembre 2008 en première instance le TPIR a écarté la thèse du complot ourdi par M. Zigiranyirazo et sa belle famille et l'a acquitté du principal chef d'accusation, à savoir d'avoir prémédité le génocide et d'avoir comploté en ce sens avec le colonel Bagosora et Agathe Kanziga épouse du président Habyarimana pour exterminer les Tutsi du Rwanda. Le mythe de l'*Akazu* s'envolait donc. Le 16 novembre 2009, en appel, M. Zigiranyirazo a été acquitté des dernières accusations pendantes et immédiatement libéré.

- Dans l'affaire dite *Militaire* étaient notamment jugés les anciens chefs d'état-major de l'armée et de la gendarmerie, les généraux Augustin Bizimungu et Augustin Nindiliyimana. Le 19 mai 2011, ils ont été acquittés du chef principal qui était celui de l'entente en vue de commettre le génocide. Ainsi donc, pour le TPIR, la hiérarchie militaire n'a ni prémédité, ni programmé le génocide.

A travers ces quatre jugements, c'est donc l'histoire « officielle » du génocide du Rwanda qui est réduite à néant. En effet, si ce génocide ne fut ni prémédité, ni programmé, c'est donc qu'il fut « spontané ».

Or, l'évènement majeur et déclencheur qui provoqua la folie meurtrière fut l'assassinat du président Habyarimana dans la soirée du 6 avril 1994, puisque les massacres commencèrent dès la nouvelle de l'attentat connue, quand les partisans du président assassiné attribuèrent ce crime au FPR, donc à leurs yeux aux Tutsi et à leurs alliés hutu, les « Hutu modérés » des journalistes.

Ceux qui ont abattu l'avion du président Juvenal Habyarimana portent donc l'immense responsabilité d'avoir directement ou indirectement provoqué le drame du Rwanda. Or encore, selon le juge français Bruguière et le juge espagnol Merelles, le président Kagamé aurait ordonné cet attentat et ils donnent même les noms de ceux qui auraient tiré les deux missiles ayant abattu l'avion présidentiel.

Voilà ce qui dérange les « amis » de Kigali, dont *SOS Racisme*. D'autant plus que Théogène Rudasindwa, ancien directeur de cabinet de Paul Kagamé, exige d'être entendu par le TPIR et par un juge français afin, selon ses propres termes, de pouvoir « *divulguer tous les détails sur l'attentat du 6 avril 1994* » dont il impute la responsabilité à l'actuel chef de l'Etat rwandais. L'heure de vérité approche donc, et inexorablement...

Bernard Lugan 11 novembre 2011

Défense et sécurité de la France au XX^{ème} siècle

La collection « Questions ouvertes » propose dans un ouvrage intitulé « Défense et sécurité de la France au XXI siècle » une nouvelle ressource sur les grands enjeux impulsés par le Livre blanc sur la défense et la sécurité de la France.

Cet ouvrage aborde les grandes questions géopolitiques, géostratégiques, civiques et didactiques à travers différents thèmes problématisés: les nouveaux défis de la défense et de la sécurité avec en son cœur le citoyen, les enjeux de territoires, les mémoires combattantes et les enjeux mémoriels... Ces thèmes traversent aussi bien les programmes d'enseignement que les débats d'actualité.

Cet ouvrage est le fruit du partenariat entre le Centre régional de documentation pédagogique et le Trinôme académique de Montpellier auquel a participé le ministère de la Défense et des anciens combattants. Des universitaires, des enseignants et des militaires y ont apporté une réflexion à travers des approches croisées sur des contenus permettant de comprendre les principes et les valeurs qui fondent notre société et sa défense.

Il s'adresse aux acteurs de la communauté éducative, civils militaires, étudiants, élus comme à un plus large public.

Adresse de commande: librairies du réseau Scéren-Cndp dont la Librairie de l'éducation 13, rue du Four 75006 Paris ou en [ligne](#).



Communiquer différemment dans l'armée de terre

Le 1^{er} janvier 2011 a pris effet une décision du chef d'État-major de l'armée de Terre sur la numérisation des publications des régiments et services de l'armée de Terre.

Bye bye le papier, bienvenue dans la cyber-presse ! Désormais, une majorité des bulletins et revues internes édités dans l'armée de Terre sont dématérialisés. Inutile de chercher un numéro récent d'une revue régimentaire sur papier. Une décision du 26 juillet 2010 a pris effet le 1^{er} janvier dernier pour toutes les publications éditées directement par les corps. Pour les autres publications éditées par un prestataire extérieur, leur dématérialisation s'est faite ou se fera à l'échéance du contrat.

Communiquer autrement

Pour la plupart des organismes, le passage au numérique s'est fait simplement.

Pour d'autres, cette dématérialisation a été l'occasion d'innover. Plusieurs régiments ou brigades ont opté pour la refonte intégrale de leur page Intraterre (intranet de l'armée de Terre) ou même, ont créé leur blog sur internet. « *Nous avons décidé, en parallèle à la présence d'un blog dédié aux familles des diables rouges sur internet, et d'une page de soutien sur Facebook, de créer une nouvelle page Intraterre avant le départ du régiment pour l'Afghanistan pour rester "connectés" à l'actualité du régiment en France. L'avantage : être accessible et visible par tous à n'importe quel moment. Chaque semaine, le site est enrichi de nouvelles brèves et de photos, plus besoin d'attendre la fin du mois*

pour recevoir la fameuse « feuille de chou » régimentaire. Grâce à ce site, les régiments viennent chercher notre actualité », explique le lieutenant Sylvain Bedouet, officier communication du [152^e régiment d'infanterie](#) (152^e RI) de Colmar.

Préserver l'intimité des soldats

Même discours au [7^e bataillon de chasseurs alpins](#) (7^e BCA) de Bourg-Saint-Maurice, avec la création d'un blog exclusivement réservé aux familles au départ du régiment en Afghanistan. « *Nous l'avons fait en cherchant avant tout à préserver l'intimité de nos soldats et de leurs familles. Seuls les proches pouvaient se connecter avec leur mot de passe et après vérification de leurs liens de parenté* », explique l'officier communication. « *J'envoyais des petits articles, des photos de la vie quotidienne sans jamais dévoiler d'informations confidentielles* », poursuit-elle. Le blog a reçu un très bon accueil dans les familles comme en attestent les 4 000 visites mensuelles et a convaincu les chasseurs alpins qui, selon l'officier, se sont « *sentis plus sereins et concentrés sur la mission* » sachant que leurs familles étaient bien informées.

Outil d'information interne pour l'armée de Terre dans son ensemble, [Terre Information Magazine](#) (TIM) n'est pas concerné par la note de 2010. Il est néanmoins consultable sur Internet, dans une version enrichie de contenus interactifs.

Source armée de terre

A l'honneur

Qui a dit que nos jeunes issus de l'immigration ou portant un nom à connotation étrangère ne pouvaient pas se battre et mourir pour la France ? Après AZIZ, HOUSSEINI ALI, et il y en a bien d'autres. Respect et tolérance doivent guider le jugement des moins avertis !



Dans la soirée du 11 août 2011, un engin explosif improvisé a explosé sur le passage d'un convoi, à sept kilomètres au sud de Tagab. Le caporal-chef Facrou Housseini Ali, qui se trouvait à bord de l'un des véhicules de l'avant blindés (VAB) de ce

convoi, a été tué. Déployé en Afghanistan depuis le 13 juin 2011 comme chef d'agrès de combat du génie, le caporal-chef Facrou Housseini Ali était âgé de 32 ans. Il était père de deux enfants de 1 an et 7 ans. Durant plus de 10 années de services, le caporal-chef Housseini Ali a servi successivement avec le 19e RG en Guyane (2002), en Côte d'Ivoire (2004 et 2010), au Kosovo (2006 et 2008), et en Polynésie (2007).

Question parlementaire choisie. Commission des recours des militaires

Question écrite n° 111419 publiée au JO le 21/06/2011

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la Commission des recours des militaires (CRM). Il lui demande quel est le statut de cette instance et quelle en est la composition, notamment si elle comprend des magistrats. Il l'interroge ensuite sur le nombre d'affaires qu'elle a eu à traiter en 2010 et sur le nombre de celles qui concernent la gendarmerie nationale. Il souhaiterait enfin connaître la proportion de celles qui, sur le total, ont été réglées par le truchement de cette procédure, sans déboucher en conséquence sur le dépôt d'un recours contentieux.

Réponse du ministère parue au JO le 18/10/2011

La commission des recours des militaires (CRM) est une commission administrative instituée par le décret n° 2001-407 du 7 mai 2001 organisant la procédure de recours administratif préalable aux recours contentieux formés à l'encontre d'actes relatifs à la situation personnelle des militaires, en application de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives. L'ensemble des dispositions se rapportant à la procédure du recours administratif préalable a été intégré au code de la défense (art. R. 4125-1 à R. 4125-23).

Conçue pour contribuer à désengorger la juridiction administrative, la CRM s'est révélée être un instrument de régulation efficace des litiges personnels entre les militaires et leur administration. En effet, moins de quatre mois après avoir formé un recours administratif préalable obligatoire, le requérant reçoit une décision ministérielle d'agrément total, partiel ou de rejet, qui se substitue entièrement à celle contestée initialement. Il s'en suit que seule cette nouvelle décision est susceptible d'être déférée au juge de la légalité.

Présidée par un officier général ou un contrôleur général des armées, la CRM comprend quatre officiers généraux appartenant respectivement à l'armée de terre, à la marine nationale, à l'armée de l'air et à la gendarmerie nationale ; le directeur des ressources humaines du ministère de la défense ou son représentant ; ainsi qu'un officier général représentant l'armée ou la formation rattachée dont relève le requérant.

Lorsque la commission examine le recours d'un militaire de la gendarmerie nationale, un officier supérieur de la gendarmerie nationale, représentant le ministre chargé de l'intérieur, vote en lieu et place du directeur des ressources humaines du ministère de la défense ou de son représentant. Les dossiers de recours examinés par la CRM sont instruits par quinze rapporteurs, choisis parmi les officiers juristes et les fonctionnaires de catégorie A, issus des armées, de la gendarmerie et des services interarmées. Ils sont placés sous l'autorité d'un rapporteur général, magistrat des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel. Ce dernier conseille les rapporteurs et émet un avis sur chacun des recours. Cet avis éclaire les membres de la commission sur les problèmes juridiques soulevés par les recours et la jurisprudence administrative qui leur est appliquée. La CRM dispose enfin d'un secrétariat permanent composé de neuf agents chargés notamment du greffe de la commission.

Sur 4 681 recours reçus en 2010, 3 155 ont été examinés en commission et ont donné lieu à l'intervention d'une décision ministérielle. 320 requêtes ont reçu un agrément total, 460 ont été agréées partiellement et 2 375 ont été rejetées. 1 526 recours n'ont pas fait l'objet d'un examen en commission, principalement du fait d'un désistement du requérant, soit après agrément dit « interne », proposé en cours de procédure par le gestionnaire (496), soit après avoir reçu les explications et justifications sur la décision contestée, dans le cadre de la procédure contradictoire (180).

En 2010, les principaux motifs de recours ont été les suivants : le pacte civil de solidarité (1 365), la notation (617), le régime d'imposition appliqué au personnel affecté à Djibouti (439), la solde (406), les mutations (257), le lien au service (241) et les changements de résidence (188). Jusqu'en 2009, l'évaluation du contentieux des décisions ministérielles prises après recours administratifs préalables variait, en pourcentage des recours reçus par la CRM, entre 5,5 et 9 %.

Cette proportion sera sensiblement plus importante en 2010 (chiffres pas encore consolidés à ce jour), compte tenu des décisions de rejet émises, antérieurement à la parution du

décret n° 2011-38 du 10 janvier 2011 relatif à la prise en compte du pacte civil de solidarité dans le régime indemnitaire des militaires et modifiant diverses dispositions relatives à la délégation de solde des militaires, sur les recours préalables obligatoires de titulaires d'un pacte civil de solidarité, tendant à obtenir les mêmes avantages indemnitaires que ceux attribués aux militaires mariés. En juin 2011, 373 recours contentieux étaient déjà recensés.

Enfin, le nombre des recours formés par les militaires de la gendarmerie nationale a atteint 891 en 2010, contre 550 à 600 en moyenne au cours des années précédentes. Leurs motifs sont globalement comparables à ceux des requêtes des autres militaires. Les recours contre des décisions relatives à des changements d'affectation sont toutefois plus nombreux en proportion (14,5 % contre 3 %), en raison d'importantes restructurations touchant notamment les escadrons de gendarmerie mobile.

Question parlementaire choisie. Présence militaire française à Djibouti

**Question écrite n°116380 publiée au JO
le 09/08/2011**

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la présence militaire française à Djibouti. Le 13 juin 2011, la 13e Demi-Brigade de la Légion Étrangère (13e DBLE) a quitté le sol de Djibouti après 49 années de présence et de service en Afrique dans des missions souvent difficiles (Somalie, Ouganda, Burundi). Elle a été déployée aux Émirats arabes unis ce qui correspond, bien entendu, à un impératif stratégique de première importance. Pour autant, au moment même où la partie orientale de l'Afrique s'enfonce dans la famine avec le risque pour les États de la région de devoir faire face à des défis sécuritaires de plus en plus complexes à relever, la présence militaire de la France demeure un gage de stabilité mais aussi une capacité de réponse face à des situations de crise imprévues. En conséquence il lui demande s'il partage son analyse et si la France entend renforcer son dispositif dans une région qui s'enfonce, une fois encore, dans une crise humanitaire de grande ampleur aux conséquences stratégiques majeures.

**Réponse du ministère parue au JO le
25/10/2011**

Le départ de la 13e demi-brigade de la légion étrangère (13e DBLE) de Djibouti, le 13 juin

2011, répond à un double impératif stratégique : d'une part, celui d'une rationalisation de la présence française en Afrique, d'autre part, celui de la montée en puissance des forces françaises aux Émirats arabes unis. La base de Djibouti demeure la pièce maîtresse des forces de présence française en Afrique, avec plus de 2 000 militaires stationnés, lui permettant ainsi de conserver un fort rayonnement stratégique local, tant opérationnel que logistique.

La présence d'une unité terrestre d'importance (le 5e régiment interarmes d'outre-mer) permet aux forces françaises stationnées à Djibouti (FFDj) de bénéficier d'une réelle capacité d'intervention immédiatement mobilisable. À cet égard, un nouvel accord de partenariat de défense, en cours de négociation entre la France et la République de Djibouti, conforte le statut et les missions de la base, ainsi que son rôle majeur en matière de coopération bilatérale et régionale.

Les FFDj continuent de soutenir activement la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), notamment à travers des actions d'instruction destinées à la préparation opérationnelle des soldats ougandais engagés, et restent impliquées dans la contribution française à la mission européenne de formation des forces somaliennes de sécurité (EUTM Somalia). Par ailleurs, la base de Djibouti conserve son rôle de point d'appui et de soutien permanent aux opérations menées pour répondre aux diverses situations de crise.

Ainsi, les FFDj contribuent directement au soutien des actions humanitaires destinées à endiguer la crise alimentaire qui frappe actuellement la Corne de l'Afrique. À ce titre, la base de Djibouti a déjà permis de réceptionner plusieurs tonnes de fret humanitaire et fournir une assistance logistique afin d'en assurer l'acheminement dans les entrepôts djiboutiens. Enfin, le nouveau format des FFDj, qui en constitue désormais le dispositif prépositionné permanent, ne préjuge pas des moyens complémentaires qui pourraient être déployés, en renfort temporaire, si une situation exceptionnelle venait à l'exiger.

Pour s'informer :

www.defense-et-republique.org

Pour réagir : www.defense.canalblog.com

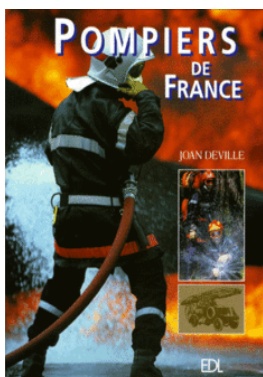
Pour écrire : Roger Annette,

redaction@defense-et-republique.org

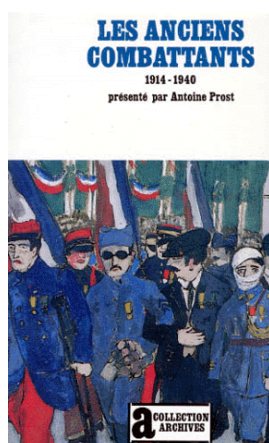
Pour nous contacter :

contact@defense-et-republique.org

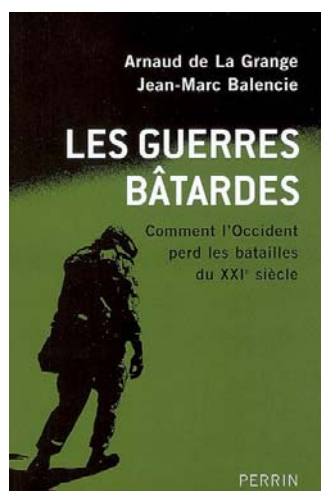
Bibliographie



Présentation Amazon
326 pages
Éditions de Lodi



Présentation : Decitre
Editeur : [Gallimard \(Editions\)](#)
247 pages



Présentation : laprocore.com
Editeur : Perrin
174 pages

Si nul n'ignore qu'en cas d'urgence les sapeurs-pompiers arrivent rapidement pour porter secours avec compétence et efficacité, peu de gens connaissent leur organisation et encore moins leur histoire depuis leur origine. Le présent ouvrage se propose de retracer cette dernière, en France, durant le second millénaire, entreprise pleine de difficultés car nécessitant une sélection forcément partielle dans les documents dispersés et innombrables conservant la trace de faits de nature très diversifiée.

Une constatation semble cependant se dégager, à savoir l'emprise progressive d'un pouvoir toujours plus centralisateur au détriment des libertés locales et régionales. On suit l'évolution des premiers services de lutte contre le feu, dépendant des seuls édiles d'une cité, même s'ils se copiaient les uns sur les autres, à des services départementaux régis par une loi depuis 1996 qui a abrogé de multiples « réorganisations » ayant succédé au premier décret de 1875, sans oublier que l'on s'achemine peut-être vers un corps national.

Les anciens combattants

Un livre de souvenir, un livre d'analyse : car ce monument des " gueules cassées " de la Grande Guerre -commencée comme la dernière du XIXème siècle, terminée comme la première du XXème-, n'est pas seulement le mémorial des survivants des tranchées.

C'est une évaluation enfin sincère et sans passion du **poids politique réel** d'une France décimée dans la France de l'entre-deux-guerres.

Les guerres bâtarde : comment l'Occident perd les batailles du XXIe siècle

Après les guerres rapides dans les Balkans, en Irak ou en Afghanistan, l'Occident montrait sa puissance. Mais en cinq ans, depuis 2003, tout a changé ; en effet, l'impossibilité à traduire une supériorité militaire en victoire politique montre une rupture stratégique. Les auteurs décrivent leur vision de l'avenir, avec un nouveau type de guerre, où l'adversaire sape, perturbe et fait renoncer. Les Guerres bâtarde ne sont pas une analyse de plus de l'échec irakien ou du borbier afghan.

Le livre dresse pour la première fois le constat d'un tournant stratégique majeur et terriblement inquiétant pour l'avenir. Demain, ce sont d'autres acteurs émergents - au Moyen-Orient ou en Asie -, dotés d'autres moyens que les insurgés sunnites irakiens ou talibans, qui développeront les mêmes stratégies de contournement de puissance, mais à un autre niveau.